



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.4/429
26 octobre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quatorzième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 38 de l'ordre du jour

QUESTION DU SUD-OUEST AFRICAIN

Déclaration faite par le représentant de l'Union sud-africaine à la
924ème séance de la Quatrième Commission

Note du Secrétariat : La déclaration suivante est distribuée aux membres de la Quatrième Commission conformément à une décision prise par la Commission à sa 924ème séance.

Monsieur le Président, au cours des quelques dernières séances j'ai écouté avec intérêt plusieurs déclarations très constructives, particulièrement celles des distingués représentants du Mexique, des Etats-Unis, de l'Iran, du Royaume-Uni, de Ceylan et de l'Inde.

J'ai également été impressionné par leur ton de sincérité et par leur désir de trouver une issue à l'impasse à laquelle nous avons apparemment abouti.

Je puis assurer à la Commission que nous sommes tout aussi désireux de trouver une issue et c'est dans cet esprit que je voudrais exposer brièvement notre position comme suit :

Premièrement, nous participerons à nouveau l'an prochain, comme cette année, aux discussions sur cette question. Deuxièmement, j'ai été autorisé par le Ministre des affaires extérieures de l'Union de réitérer son offre tendant à recommander au Gouvernement de l'Union de fournir des renseignements selon les modalités suggérées par lui. Troisièmement, je voudrais annoncer que l'Union est prête à entamer des discussions avec un organe spécial approprié des Nations Unies qui pourrait être désigné après consultation préalable du Gouvernement de l'Union. Au cas où un tel organe serait désigné, nous présumerions qu'il existerait

59-25255

/...

l'élément nécessaire de bonne volonté et que cet organe pourrait aborder sa tâche d'une façon constructive, en n'écartant pas la discussion et la recherche les plus complètes de toutes les possibilités.

Naturellement, Monsieur le Président, nous ne pourrions mettre ces intentions à exécution que dans un climat de coopération - et il me semble qu'un désir de coopération était très réel à nos dernières séances. Nous espérons donc que les faits qui se produiront par la suite n'obligeront pas l'Union à reconsidérer son attitude.
